

INSTITUT CANADIEN DES ACTUAIRES

Plan stratégique 2010-2015

Novembre 2009

Document 209113

INTRODUCTION

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme national de la profession actuarielle au Canada. L'Institut se voue à servir la population en assurant des services et en dispensant des conseils actuariels de la plus haute qualité qui soit. À cette fin, l'ICA favorise l'avancement de la science actuarielle et parraine des programmes d'éducation et de qualification des membres et des membres éventuels. Il assure des services et dispense des conseils aux actuaires du Canada afin de les soutenir dans l'exercice de leurs responsabilités professionnelles. L'ICA assure également le maintien de la confiance du public envers les actuaires en veillant à ce que les services et les conseils actuariels offerts par ses membres satisfassent aux normes professionnelles acceptées*.

L'ICA est doté d'un conseil d'administration formé de 16 actuaires, de 3 directions dont les activités sont axées sur les besoins fondamentaux de la profession, ainsi que d'un grand nombre de commissions et groupes de travail qui se penchent sur des questions d'intérêt pour l'Institut.

Le Secrétariat de l'ICA, situé à Ottawa, est composé de personnes dévouées. Le Secrétariat est chargé des publications, de la gestion du site Web, des communications, des services aux membres, de la traduction, du soutien bénévole et du perfectionnement professionnel.

Si le présent plan stratégique a pour objet de dégager les grandes priorités stratégiques de l'ICA pour les cinq prochaines années, l'ICA exerce également de nombreuses activités qui ne sont pas abordées dans le plan stratégique étant donné qu'elles font partie des activités courantes.

MISSION

À titre d'organisme canadien de la profession actuarielle, l'ICA se voue à la fois à l'intérêt public et à la profession actuarielle en faisant ce qui suit :

- la mise au point et la tenue de conseils professionnels, le soutien et la réalisation de recherches pertinentes, la promotion d'une éducation de qualité et la validation de l'admissibilité;
- la tenue d'un code de déontologie et d'un processus disciplinaire des plus rigoureux;
- la contribution significative et opportune à la politique publique.

Dans l'exercice de ses activités, l'ICA fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres.

* Le Conseil des normes actuarielles (CNA), qui est indépendant de l'ICA, est responsable de l'élaboration des normes de pratique actuarielles. L'ICA et ses membres participent toutefois aux activités du CNA en assurant à celui-ci un soutien et en formulant des conseils.

VISION

La vision de l'ICA consiste à faire reconnaître ses membres comme des chefs de file en matière de gestion des risques et des éventualités, à constituer un intervenant important dans le domaine de la politique publique et à exercer une influence ferme dans l'évolution constante des normes financières internationales.

DOMAINES D'INTÉRÊT STRATÉGIQUES

Dans le cadre de l'élaboration du présent plan stratégique, on a procédé à une analyse de la conjoncture afin de dégager les domaines d'intérêt pertinents pour l'ICA pour les cinq prochaines années. L'étude de ces résultats (à savoir, les forces et les faiblesses de l'Institut, ainsi que les débouchés possibles et les menaces que présente l'environnement de travail) a révélé six domaines d'intérêt stratégiques.

En raison des importants changements qu'ont subis la profession et la conjoncture, à la fois au Canada et à l'étranger, il est évident que les conseils et le perfectionnement professionnels demeurent un élément crucial pour garantir un degré de compétence soutenu chez les actuaires. Cet élément, de même que la promotion et la communication de la recherche pertinente demeureront donc des domaines d'intérêt stratégiques pour l'ICA au cours des cinq prochaines années.

L'ICA doit également continuer d'axer ses efforts sur la promotion de la profession actuarielle. Le raffermissement des démarches d'information auprès des étudiants, des employeurs et des décideurs permettra à l'ICA de promouvoir la profession de façon positive et d'accroître la sensibilisation à l'égard de la qualité supérieure des analyses et des conseils dispensés au public par notre profession.

L'ICA doit également poursuivre ses démarches pour rehausser le profil de la profession et exercer son influence dans les décisions relatives à la politique publique en formulant des conseils aux décideurs. En offrant son expertise, l'ICA servira l'intérêt public et démontrera l'apport potentiel de la profession aux enjeux qui revêtent une importance cruciale pour les Canadiens.

Dans le contexte de la mondialisation, les Normes internationales d'information financière (IFRS) poursuivent leur évolution. Les normes de pratique actuarielles canadiennes et le système de réglementation du Canada sont reconnus à l'échelle mondiale. La profession actuarielle canadienne a beaucoup à offrir; ainsi, au cours des cinq prochaines années, l'ICA prendra les moyens nécessaires afin d'exercer une influence positive sur l'élaboration des normes de pratique actuarielles internationales.

Enfin, l'ICA n'atteindra la réussite que s'il est en mesure de relever ces défis de façon efficace. Les activités et les programmes de l'ICA sont rendus possibles grâce au travail de centaines de bénévoles dévoués. L'ICA doit prendre des mesures appropriées pour maximiser l'efficacité de la participation bénévole et accroître la capacité du Secrétariat à soutenir ces responsables bénévoles essentiels tout en évitant de leur imposer une surcharge de travail.

En résumé, on a dégagé six thèmes stratégiques dans lesquels l'ICA devrait investir au cours des cinq années à venir pour réaliser sa vision de façon efficace et demeurer un organisme vigoureux et pertinent. Ces six secteurs sont les suivants :

1. mettre au point et tenir à jour des conseils professionnels, un perfectionnement professionnel continu et une éducation professionnelle;
2. soutenir les recherches pertinentes;
3. promouvoir la profession;
4. exercer une influence en matière de politique publique;
5. exercer une influence dans les dossiers internationaux;
6. accroître la capacité et l'efficacité de l'ICA.

Pour chacun de ces six secteurs, on a établi un objectif stratégique et un certain nombre de buts.

Les deux points suivants ont été désignés comme des priorités immédiates : les questions touchant la retraite, ainsi que l'expertise et les applications relatives à la gestion du risque d'entreprise (GRE). Ces deux questions concernent plusieurs des priorités clés établies.

PRINCIPAUX THÈMES STRATÉGIQUES, OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET BUTS

1^{er} thème stratégique :	Mettre au point et tenir à jour des conseils professionnels, un perfectionnement professionnel continu et une éducation professionnelle.
Objectif stratégique :	Garantir un degré de compétence soutenu chez les actuaires.
Buts :	
1.1 Fournir des conseils professionnels opportuns et cohérents dans tous les domaines de pratique.	
1.2 Accroître les possibilités de perfectionnement professionnel continu (c.-à-d. l'opportunité, la disponibilité, la facilité d'accès, la diversité, la pertinence, l'aspect pratique).	
1.3 Continuer à rechercher d'autres sources d'éducation actuarielle.	
1.4 Optimiser l'interaction avec la Society of Actuaries et la Casualty Actuarial Society en matière d'éducation.	

2^e thème stratégique :	Soutenir les recherches pertinentes.
Objectif stratégique :	Promouvoir et financer les recherches pertinentes pour nos membres en temps utile et diffuser les résultats afin de faire avancer la pratique actuarielle.
Buts :	
2.1. Mener des études sur l'expérience et concevoir des tables d'expérience actuelles.	
2.2. Mener des recherches en matière de politique publique dans les domaines de la retraite, de la GRE, du financement des soins de santé, de l'assurance automobile et d'autres questions d'actualité.	
2.3. Soutenir et diffuser les recherches universitaires et appliquées.	
2.4. Accroître les partenariats avec d'autres organismes.	

3^e thème stratégique :	Promouvoir la profession.
Objectif stratégique :	Accroître la sensibilisation à l'égard de la valeur des actuaires et de l'appréciation de celle-ci.
Buts :	
3.1. Raffermer les démarches d'information auprès des étudiants, des employeurs et des décideurs.	
3.2. Élargir et promouvoir l'expertise des actuaires dans le domaine de la GRE.	

4^e thème stratégique :	Exercer une influence en matière de politique publique.
Objectif stratégique :	Être reconnu comme une source crédible et respectée de conseils en ce qui concerne les conséquences financières liées aux éventualités.
Buts :	
4.1. Publier, en temps opportun, des commentaires portant sur les questions d'intérêt public courantes.	
4.2. Établir des relations de travail plus solides avec les décideurs en matière de politique publique.	
4.3. Accroître la capacité de surveillance et la capacité de demeurer à l'affût des nouveaux enjeux.	
4.4. Accroître la couverture médiatique.	

5^e thème stratégique :	Exercer une influence dans les dossiers internationaux.
Objectif stratégique :	Exercer une influence en matière de normes de pratique financières internationales et de conseils dans le domaine de la GRE.
Buts : 5.1. Garantir la représentation efficace et durable des délégués de l'ICA au sein de l'Association Actuarielle Internationale (AAI). 5.2. Prendre une part active à la rédaction des normes et autres positions de l'AAI. 5.3. Entretenir et développer des relations de collaboration avec d'autres organismes internationaux pertinents. 5.4. Prendre part à l'élaboration et à la mise en vigueur du titre de compétence international en matière de GRE.	

6^e thème stratégique :	Accroître la capacité et l'efficacité de l'ICA.
Objectif stratégique :	Accroître l'efficacité et la capacité de l'ICA.
Buts : 6.1. Tirer profit de la participation bénévole en accroissant l'utilisation efficace et stratégique des activités bénévoles. 6.2. Assurer un degré de soutien approprié de la part du Secrétariat.	

RÉVISION DU PLAN

Le plan stratégique sera actualisé chaque année à la suite de l'évaluation des progrès réalisés et au fil de l'évolution du contexte dans lequel l'ICA exerce ses activités.

Au minimum tous les cinq ans, le plan stratégique sera soumis à une révision plus approfondie suivant les changements survenus dans le contexte opérationnel.